Temps verbal et énonciation. Le futur et le conditionnel en français : l'un est dialogique, l'autre pas (souvent)

Sophie Azzopardi, Jacques Bres

▶ **To cite this version:**

Sophie Azzopardi, Jacques Bres. Temps verbal et énonciation. Le futur et le conditionnel en français : l'un est dialogique, l'autre pas (souvent). Les cahiers de praxématique, 2013, 56, pp.53-76. hal-00780798

HAL Id: hal-00780798
https://hal.science/hal-00780798

Submitted on 28 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Azzopardi S. et Bres J., 2011, « Temps verbal et énonciation. Le futur et le conditionnel en français : l'un est dialogique, l'autre pas (souvent) », *Cahiers de praxématique* 56, 55-78.

Sophie Azzopardi, Jacques Bres
Praxiling UMR 5267-CNRS, Montpellier III

Temps verbal et énonciation. Le futur et le conditionnel en français : l'un est dialogique, l'autre pas (souvent)

On sait, au moins depuis les travaux de Beauzée (1782/ 1986), que les temps verbaux ont fortement partie liée avec l'énonciation : la question des temps *absolus* – à fonctionnement déictique – et des temps *relatifs* – à fonctionnement anaphorique – a été largement débattue (cf. notamment Vetters 1996 : 44-71). On sait aussi que Reichenbach (1947) place le *speech point* parmi les trois coordonnées qui permettent de définir chaque temps ; que Benveniste (1965) dispose l'*ego-hic-et-nunc* au principe du temps linguistique… Notre propos dans cet article ne sera pas de poursuivre le débat à ce niveau de généralité mais de montrer comment la catégorie de l'*énonciation*, approfondie par celle de *dialogisme*, permet d'expliquer les parallélismes comme les divergences observables dans les emplois du futur et du conditionnel en français.
Après avoir introduit la question (point 1.), et proposé une hypothèse qui dérive le fonctionnement énonciatif de chacun de ces deux temps de leur structure morphologique (point 2.), nous tâcherons de rendre compte de façon systématique (point 3.) des emplois en discours qu'ils partagent comme de ceux qui les différencient.

1. Préliminaires

Le futur et le conditionnel sont fréquemment mis en parallèle par les linguistes : ils ont (i) une origine et (ii) une évolution actuelle similaires.
(i) Ces deux formes se sont construites morphologiquement de la même façon. Elles sont issues d'une périphrase bas-latine qui concurrence la forme synthétique classique : infinitif du verbe suivi de *habere* au présent pour le futur, à l'imparfait pour le conditionnel. Le passage du latin aux langues romanes s'effectue par la grammaticalisation de *habere* qui perd son autonomie accentuelle ainsi que son statut de mot à part entière pour devenir une désinence (Hopper et Traugott 1993) :

futur
cant*a*re h*a*beo > cantar*ai*o < chanter*ai*
cant*a*re h*a*bet > cantar*a*t > chanter*a*

conditionnel
cant*a*re hab*e*bam > cantar*e*a > chanter*ei*e > chanter*oi*e > chanter*ai*s
cant*a*re hab*e*bat > cantar*e*at > chanter*ei*t > chanter*oi*t > chanter*ai*t

(ii) Le futur comme le conditionnel, qui fonctionnent depuis l'ancien français comme formes synthétiques, sont concurrencés par des formes périphrastiques construites sur la grammaticalisation du verbe de mouvement *aller*, au présent pour le premier, à l'imparfait pour le second, ce qui semble renouveler, sur des bases similaires, la substitution forme synthétique / forme périphrastique qui s'est produite en bas latin :

futur :	il pleuvra / il va pleuvoir
conditionnel :	il pleuvrait / il allait pleuvoir[1]

Certains linguistes ont poussé le parallélisme plus avant, en proposant une articulation de ces deux formes (iii) dans le système de la langue, et (iv) dans celui de leurs différents emplois en discours.
(iii) Pour le fondateur de la psychomécanique (Guillaume 1929 : 54) p. ex., futur et conditionnel appartiendraient tous deux à l'époque du FUTUR[2], liée par nature à la catégorie sémantique d'*hypothèse*. Ils se distingueraient en ce que le futur – dénommé futur *thétique* ou *catégorique* – réduirait au minimum ce composant sémantique d'hypothèse, à la différence du conditionnel – dénommé futur *hypothétique* – qui n'expulserait pas de lui-même ledit composant.
(iv) Les usages du futur et du conditionnel sont généralement décrits en parallèle, les grammaires établissant pour les deux temps une distinction entre des emplois dits *temporels* et des emplois dits *modaux*. Cette bipartition a même été mise en représentation (Martin 1981 : 91, Soutet 2006) à l'aide du concept fétiche de la psychomécanique, le *tenseur binaire radical* :

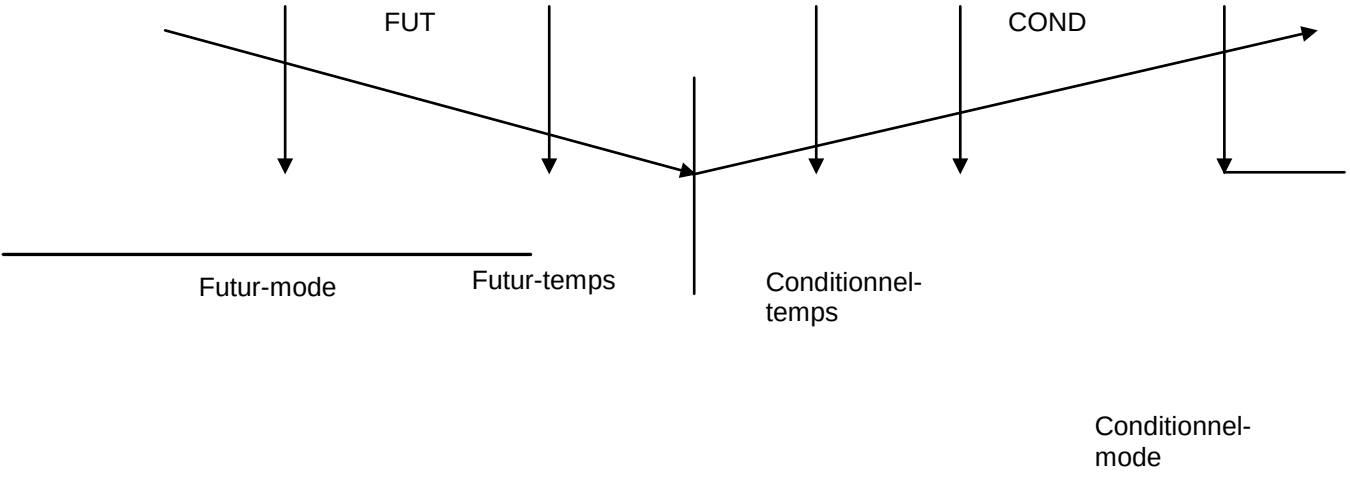

Figure 1

Le futur est positionné sur une tension 1 actualisante, allant du virtuel à l'actuel, avec en interception *précoce*, ses emplois modaux, et en interception *tardive*, ses emplois temporels ; le conditionnel, sur une tension 2 ouvrante, allant à l'inverse de l'actuel au virtuel, avec en interception *précoce*, ses emplois temporels, et en interception *tardive*, ses emplois modaux.
Dans des cadres fort différents, Vet et Kampers-Manhe (2001) durcissent le trait : ces deux temps auraient des emplois *temporels* semblables, à partir desquels seraient explicables leurs emplois *modaux* (*conjectural* pour le futur, cf. exemples (15) et (16) ; *de citation* pour le conditionnel, cf. exemples (24) et (25)) et *illocutionnaires* (*de mitigation*, cf. exemples (11) et (12)) également en tous points similaires.

1 Il semble cependant que la concurrence que *va pleuvoir* livre à *pleuvra* soit plus forte que celle que *allait pleuvoir* livre à *pleuvrait*.

2 Afin d'éviter les ambiguïtés, nous écrivons les mots *passé*, *présent* et *futur* en majuscules lorsqu'il s'agit des époques, et en minuscules lorsqu'il s'agit des temps verbaux.

Si les faits de parallélisme mentionnés sous (i) et (ii) sont maintenant clairement établis, il nous semble que les différentes théorisations ne permettent pas vraiment de les expliquer. Pour nous en tenir aux deux approches citées :

– la position psychomécanique selon laquelle le conditionnel relèverait du FUTUR est difficilement tenable (Chevalier 1997, Wilmet 2001, Bres 2010a, Azzopardi 2011a). Dans un énoncé comme : *je savais qu'il serait là* (exemple emprunté à Guillaume 1971 : 138), le procès au conditionnel *serait* ne peut référer qu'à un moment du PASSÉ ;

– l'analyse de Vet et Kampers-Manhe (2001), pour extrêmement stimulante qu'elle soit, nous semble à la fois insuffisamment et trop appuyée. Elle oublie certains faits de discours similaires, comme l'emploi *narratif* (cf. exemples (6) et (7)) ou l'emploi *d'indignation* (cf. exemples (13) et (14)), que l'on retrouve tant avec le conditionnel qu'avec le futur. Elle laisse de côté des emplois du futur qui n'ont pas leur pendant du côté du conditionnel, comme le futur *de bilan* (cf. exemple (22)) ; et des emplois du conditionnel qui n'ont pas leur pendant du côté du futur, comme le conditionnel *préludique* (cf. exemple (26)).

Notre propos est, après avoir présenté une hypothèse explicative alternative de ces deux formes (point 2.), qui place au cœur de leur structure en langue une différence énonciative, de reprendre la question du parallélisme des emplois de ces deux temps pour en effectuer une étude contrastive *systématique* (point 3.), à partir d'occurrences authentiques relevées dans divers genres du discours.

2. De la structure morphologique à la structure énonciative

Morphologiquement, les deux formes sont composées de deux affixes : *-r-* + *-a* pour le futur ; *-r-* + *-ait* pour le conditionnel.

– Pour ce qui est du futur (*il pleuvra*), le procès *pleuvoir* est situé, par l'affixe *–r-*, en ultériorité par rapport au moment de l'énonciation (t_0) qui définit le PRÉSENT (affixe *–a*). Le futur est un *ultérieur du PRÉSENT*[3].

– Pour ce qui est du conditionnel (*il pleuvrait*), le procès *pleuvoir* est situé, par l'affixe *–r-*, en ultériorité par rapport à un moment (t_{n-1}) situé dans le PASSÉ (affixe *–ait*). Le conditionnel est un *ultérieur du PASSÉ*.

Soit, en reprenant la description aspectuo-temporelle de la valeur en langue des temps verbaux développée dans Barceló et Bres 2006 :

		instructions temporelles		instructions aspectuelles	
Futur simple	il pleuvra	[+PRÉSENT],	[+ ultériorité],	[+ tension],	[±incidence]
Cond. présent	il pleuvrait	[+ PASSÉ],	[+ ultériorité],	[+ tension],	[±incidence]
Futur antérieur	il aura plu	[+ PRÉSENT],	[+ ultériorité],	[+ extension],	[±incidence]
Cond.passé	il aurait plu	[+ PASSÉ],	[+ ultériorité],	[+ extension],	[±incidence]

Il apparaît que les deux temps, à la forme simple comme à la forme composée, ont des instructions largement semblables, ce qui explique les similitudes de leurs emplois ; ils ne diffèrent que par une seule instruction temporelle : + PRÉSENT pour le futur, et + PASSÉ pour le conditionnel, qui rend

3 Autre hypothèse explicative que nous ne développons pas : si on analyse le présent comme une forme non-temporelle, le futur est l'ultérieur d'un point de saisie non situé dans une époque. Sur la question du présent, voir Barceló et Bres 2006, chapitre VII.

compte des différences de leurs usages en discours. Avant de décrire ces fonctionnements, explicitons les conséquences énonciatives de cette différence temporelle.

– Au futur, l'ultériorité du procès, du fait qu'elle se calcule à partir de t_0, a pour origine le locuteur-énonciateur E_1. C'est à partir de cette instance énonciative que le FUTUR apparaît comme le monde du possible, ou des possibles si l'on considère, à la suite des logiques du temps, que cette époque est *ramifiée*, à la différence des époques du PASSÉ et du PRÉSENT qui sont *unilinéaires* (Martin 1981, Vuillaume 2001, Bres 2010b). L'ultériorité par rapport au PRÉSENT correspond référentiellement au FUTUR : elle est d'ordre *déictique*.

– Au conditionnel, l'ultériorité du procès, du fait qu'elle se calcule à partir de (t_{n-1}), demande, pour se construire comme monde(s) possible(s) à partir de ce repère temporel, un autre énonciateur. Le locuteur-énonciateur E_1 place dans le passé, en (t_{n-1}), un autre énonciateur e_1 (avec lequel il peut être en relation de coréférence), à partir duquel le procès est construit en ultériorité (Bres 2009). Notre hypothèse est donc que, du fait de la différence d'instruction temporelle : + PRÉSENT pour le futur, et + PASSÉ pour le conditionnel, ces deux temps ont des fonctionnements énonciatifs différents : le conditionnel opère obligatoirement un *dédoublement* énonciatif (E_1 / e_1), ce qui n'est pas le cas du futur, qui actualise habituellement le procès comme ultérieur à partir de la seule instance du locuteur-énonciateur (E_1) (voir toutefois 3.1.3, *infra*).

Si l'on définit le dialogisme comme la capacité de l'énoncé à faire entendre, outre la voix du locuteur-énonciateur E_1, la voix d'un autre énonciateur e_1 (Bres et Nowakowska 2006), alors il apparaît que le conditionnel est énonciativement un temps *dialogique en langue*, à la différence du futur, qui ne développe pas d'hétérogénéité énonciative en langue, mais peut avoir des *emplois dialogiques en discours*, lorsque le co(n)texte l'y oblige, comme nous le verrons *infra* (emplois de *mitigation* (3.1.5.), de *conjecture* (3.1.7.), de *bilan* (3.2.3.), de *mensonge* (3.2.4.).

En résumé : le futur et le conditionnel ont une structure morphologique – qui détermine leur valeur en langue – à la fois *identique* : l'affixe *–r-* comme marqueur d'ultériorité ; et *différente* : l'affixe de présent *–a* qui marque que l'ultériorité du procès se construit à partir de t_0, et donc à partir du locuteur-énonciateur E_1 pour ce qui est du futur ; l'affixe d'imparfait *–ait* qui marque que l'ultériorité se développe à partir d'un moment situé dans le PASSÉ (t_{n-1}), et donc à partir d'un autre énonciateur e_1 pour ce qui est du conditionnel. Nous faisons l'hypothèse que ce sont cette identité et cette différence temporelle et énonciative qui sont à l'origine tant des similitudes que des différences d'emploi des deux formes. Ce que nous allons tester par l'analyse contrastive systématique de leurs emplois.

3. Analyse contrastive des emplois en discours

Nous commencerons par l'étude des similitudes (3.1.) ; nous poursuivrons ensuite par celle des différences d'emploi en discours (3.2.). Il est bien évident que chacun de ces tours mérite à lui seul un développement bien plus conséquent que ce que nous lui accordons dans les cadres de cet article : la visée systématique que nous avons adoptée nous contraint au minimalisme explicatif, dont on voudra bien ne pas nous tenir rigueur.

3.1. Similitudes

Futur et conditionnel apparaissent de façon parallèle en *discours rapporté* (*indirect, indirect libre*), en emploi *narratif*, dans les tours *hypothétique, de mitigation* et *d'indignation*.

3.1.1. Discours rapporté : discours indirect

Toutes les grammaires pointent le parallélisme, souvent prétexte à des exercices scolaires de transposition, entre :

(1) Léonce elle me dit qu'elle ***viendra*** me voir

(2) Léonce l'autre fois elle m'a dit qu'elle ***viendrait*** me voir (une vieille dame conversant avec son fils, 2009)

Si dans les deux cas l'ultériorité s'origine à partir d'un acte de parole différent de celui du locuteur-énonciateur puisque nous sommes en discours rapporté, il convient de noter la différence de fonctionnement suivante : dans le cas du futur en (1), cet acte de parole rapporté est représenté comme se passant à t_0, dans une forme de contemporanéité avec l'acte de parole citant ; l'ultériorité du procès *venir* se calcule à partir de E_1/t_0, le procès se voit donc obligatoirement situé *déictiquement* dans le FUTUR du locuteur-énonciateur E_1 ; dans le cas du conditionnel en (2), cet acte de parole rapporté est représenté comme se passant antérieurement à t_0 (ce qu'explicitent le passé composé, et la locution adverbiale *l'autre fois*) : l'ultériorité du procès *venir* se calcule à partir de t_{n-1}, le procès est situé *anaphoriquement* comme ultérieur à l'acte de parole de l'énonciateur e_1, et n'est pas repéré par rapport à E_1 / t_0, de sorte que le cotexte peut ajouter une référence temporelle qui le situe aussi bien dans le PASSÉ que dans le PRÉSENT ou le FUTUR de E_1 :

(2a) Léonce l'autre fois elle m'a dit qu'elle ***viendrait*** me voir ***jeudi dernier*** / ***aujourd'hui*** / ***jeudi prochain***

Du fait de leur structure temporelle et énonciative différente, l'ultériorité mise en œuvre par le futur est d'ordre déictique ; celle mise en œuvre par le conditionnel, d'ordre anaphorique. Ce qui rend compte également de ce que, en discours direct, on use du futur pour signifier la simple ultériorité, mais non du conditionnel :

(2b) Léonce elle me dit / m'a dit : « Je ***viendrai*** / ??***viendrais*** te voir »

Notons qu'il arrive parfois que le futur soit employé en lieu et place du conditionnel, plus attendu :

(3) Il pensait que l'avenir de la France est dans l'armée et que l'armée ***mettra*** fin aux désordres, au travail des meneurs qui menace la propriété, les talents individuels. (Aragon, *Les Voyageurs de l'impériale*)

Ce qui produit un effet de sens qui peut être interprété de deux façons : soit nous sommes en présence d'une forme de discours direct (très) libre : malgré la subordination syntaxique (*il pensait que P*), l'ultériorité se calcule, comme dans le discours direct, à partir de l'acte énonciatif de e_1 dont le discours est rapporté ; soit le locuteur-énonciateur E_1 (ici le narrateur) s'approprie la pensée de e_1 parce qu'il en partage le bien-fondé, et se substitue à lui : l'ultériorité se calcule déictiquement par rapport à lui[4].

3.1.2. Discours rapporté : discours indirect libre

4 Troisième lecture possible, et certainement la plus probable du fait que cet énoncé est extrait d'un roman d'Aragon : le narrateur E_1 tient ironiquement le discours de son personnage e_1 pour s'en moquer.

Complémentairement à l'emploi précédent, on trouve, en discours indirect libre, pour signifier l'ultériorité à partir d'un acte de parole implicite différent de celui du locuteur, le futur en cotexte de présent(s) ; le conditionnel en cotexte de passé(s) :

(4) Napoléon voit la faute et s'empresse d'en profiter : il donne à Ney l'ordre verbal de partir, avec 42 000 hommes, par la chaussée de Bruxelles à Charleroy, et de ne s'arrêter qu'au village des Quatre-Bras. Là, il ***contiendra*** les Anglais, tandis que Napoléon ***battra*** les Prussiens avec les 72 000 hommes qui lui restent. Le maréchal part à l'instant même. (Dumas, *Napoléon*)

(5) Il essayait en vain de faire le vide dans sa tête. Ce soir, quand il ***verrait*** Paule, elle ***aurait lu.*** (Beauvoir, *Les Mandarins*)

En (4), l'ultériorité des futurs se calcule énonciativement à partir d'un énonciateur e_1, correspondant à l'actant Napoléon, et temporellement par rapport à un t_0 *fictif*, si l'on considère que, dans cet emploi *historique*, le présent projette le PASSÉ des événements dans le PRÉSENT de leur narration[5] ; l'ultériorité des conditionnels en (5) se calcule énonciativement à partir d'un énonciateur e_1, correspondant à l'actant *il*, situé dans le PASSÉ, c'est-à-dire à partir du repère temporel t_{n-1}.

3.1.3. Tour *narratif* (ou *historique*)

Le futur comme le conditionnel peuvent être employés en cotexte narratif PASSÉ pour signifier la relation de progression :

(6) Eddy avait rejoint la maison familiale en 1946. Il ***dirigera*** cette banque de 1970 à 1975. Après en avoir quitté la direction, il ***travaillera*** dans la banque deux jours par semaine, pendant des années. On le voyait assis devant le bureau Louis XV (…) (*Le Monde*, 24 janvier 2009)

(7) Au fil des ans, la mention *Live at the Village Vanguard* est devenue un label de qualité indiscutable. Pourtant à l'origine, ce sous-sol n'était nullement destiné à présenter des musiciens de jazz.(…)
Le Village Vanguard ***amorcerait*** un tournant *en 1941* en accueillant les bluesmen Leadbelly et Josh White. L'année suivante, les Monday Night sessions débutèrent. (…) (*Jazzman*, avril 2009)

Dans ce tour, les deux temps sont interchangeables :

(6a) Eddy avait rejoint la maison familiale en 1946. Il **dirigera**it cette banque de 1970 à 1975. Après en avoir quitté la direction, il ***travaillera***it dans la banque deux jours par semaine (…)

(7a) Au fil des ans, la mention *Live at the Village Vanguard* est devenue un label de qualité indiscutable. Pourtant à l'origine, ce sous-sol n'était nullement destiné à présenter des musiciens de jazz.(…)
Le Village Vanguard ***amorcera*** un tournant *en 1941* en accueillant les bluesmen Leadbelly et Josh White.

Il arrive même parfois qu'ils alternent :

(8) Par la suite, il ***rejoindrait*** son vieux rival Gérard Pomeyrol et ces deux hommes ***porteront*** très haut le renom de l'athlétisme qui à l'époque était un sport majeur en Dordogne. (*Sud Ouest* 2005, corpus E. Labeau)

Dans ce type d'emploi, futur et conditionnel se signalent par trois traits (Azzopardi 2011b) : ils sont remplaçables par un temps du PASSÉ (selon le cas : passé simple, passé composé, imparfait (narra-

5 Ou par rapport à un repère non situé temporellement, si on considère que le présent ne donne pas d'instruction d'époque. Cf. note 3.

tif), imparfait prospectif) (7b) ; la référence du procès qu'ils actualisent ne peut se situer que dans le PASSÉ (7c) ; ils n'admettent pas la modalisation de l'énoncé par un adverbe épistémique du type de *peut-être* (7d) :

(7b) Le Village Vanguard ***amorça / amorçait / allait amorcer*** un tournant *en 1941*

(7c) *Le Village Vanguard ***amorcerait demain*** un tournant *en 1941*

(7d) *Le Village Vanguard ***amorcerait peut-être*** un tournant *en 1941*

Dans ce tour, qui n'apparaît que fin XVIIIé-début XIXè (Bres 2012), l'instruction d'ultériorité ne se construit plus à partir d'une instance *subjective* (E_1 pour le futur, e_1 pour le conditionnel) mais inscrit *objectivement*[6] le procès dans le PASSÉ, en le mettant en perspective à partir d'un précédent procès. L'interchangeabilité comme l'alternance possible des deux temps dans un même énoncé s'explique par cette commune émancipation cotextuelle de l'origine subjective du calcul de l'ultériorité.

3.1.4. Hypothèse

Futur et conditionnel sont d'usage dans l'apodose des tours hypothétiques *si P, Q* :

(9) Si elle me connaît un amoureux, elle ***se moquera*** de moi… !

(10) Si elle me connaissait un amoureux, elle ***se moquerait*** de moi… ! (Balzac, *La Cousine Bette*)

Les grammaires notent que le tour au futur relève du *potentiel*, alors que celui au conditionnel relève, selon le contexte, de l'*irréel du présent* ou du *potentiel*. Notre hypothèse est à même de fournir de cette différence une explication consistante : si le procès au futur, soumis à l'hypothèse de la protase, ne peut se réaliser que dans le FUTUR, c'est que l'ultériorité se calcule dans ce cas à partir de E_1. Si le procès au conditionnel a une référence temporelle imprécise, et peut concerner, en fonction du co(n)texte, aussi bien le PRÉSENT (irréel du présent) que le FUTUR (potentiel), c'est que l'ultériorité se calcule anaphoriquement à partir d'un autre énonciateur e_1. Le conditionnel, par lui-même, ne situant pas le procès par rapport à E_1, c'est éventuellement un circonstant comme *aujourd'hui* qui imposera le sens d'*irréel du présent* (10a) ; ou comme *demain*, qui orientera vers la lecture *potentielle* (10b) :

(10a) Si ***aujourd'hui*** elle me connaissait un amoureux, elle ***se moquerait*** de moi… !
(10b) Si ***demain*** elle me connaissait un amoureux, elle ***se moquerait*** de moi… !

Notons également que, si le potentiel peut se réaliser au conditionnel (*supra* 10b) comme au futur comme dans (9) que nous rappelons :

(9) Si (demain) elle me connaît un amoureux, elle ***se moquera*** de moi… !

on perçoit cependant entre les deux une différence de sens : le procès *se moquer* apparaît plus probable au futur qu'au conditionnel. Ce que nous expliquons ainsi : au futur, l'ultériorité de *se moquer* se détermine à partir du locuteur-énonciateur E_1 situé à t_0 ; au conditionnel, elle se calcule à partir de e_1 situé à t_{n-1}. L'effet de sens de moins grande probabilité du conditionnel procède de la distance

6 Nous empruntons à Nillson-Ehle 1943 les termes de *subjectif* et d'*objectif*. *Subjectif* signifie ici que la référence temporelle s'effectue via la médiation d'une énonciation ; *objectif*, que la référence temporelle s'effectue sans cette médiation, à la façon p. ex. du passé simple.

temporelle et de l'altérité énonciative dont ce temps est porteur, ce que confirme le fait que la protase est à l'imparfait dans un cas, au présent dans l'autre.

3. 1.5. Mitigation

Futur comme conditionnel produisent dans certains énoncés un effet de sens identifiable comme de politesse ou d'atténuation (Vet et Kampers-Manhe 2001, Vetters 2001, Patard et Richard 2010) :

(11) Le futur chanoine retira vivement son binocle et le brandit :
- Je ne vous ***conseillerai*** rien que de simple, dit-il. Premièrement, vous allez entrer derrière moi, vous vous excuserez de votre mieux. (Bernanos, *Sous le soleil de Satan*).

(12) *Appel téléphonique pour réserver dans un restaurant*
restaurateur - le *Duo* bonsoir
client - bonsoir, je ***voudrais*** réserver deux places pour ce soir
restaurateur - oui, ce ***serait*** à quel nom ?

Dans ce type d'énoncé, futur comme conditionnel sont remplaçables par le présent : en (11) p. ex. : *je ne vous **conseille** rien que de simple*. Le procès trouve sa référence dans le PRÉSENT : l'acte de *conseiller* se réalise par le présent de parole performatif qui l'énonce. En quoi et comment le conditionnel comme le futur sont-ils des bémolisations du présent ? En ce que, de façon différente, ils introduisent une mise à distance :

- avec le futur, le locuteur-énonciateur E_1 place fictivement l'acte de langage qu'il est en train de réaliser dans le FUTUR, en l'imputant implicitement à une autre instance énonciative e_1. Du fait du cotexte, le futur actualise non le procès *conseiller* mais son énonciation ultérieure (sous-entendue) : on a là un emploi dialogique.
- avec le conditionnel, le locuteur-énonciateur E_1 place fictivement dans le PASSÉ un énonciateur e_1 pour lequel les procès *vouloir* et *être* en (12) sont de l'ordre de l'ultérieur.

3.1.6. Indignation

Les grammaires parlent volontiers de futur et de conditionnel d'*indignation* pour les exemples classiques suivants :

(13) Le perfide ayant fait tout le tour du rempart, / Et vu chacun en sentinelle, / S'écria : « quoi ! Ces gens ***se moqueront*** de moi ! / Eux seuls ***seront*** exempts de la commune loi ! Non, par tous les dieux ! non. » Lafontaine, *Fables*, XII, 18, *Le Renard et les poulets d'Inde*

(14) La tanche rebutée, il trouva du goujon. /« Du goujon ! c'est bien là le dîner d'un héron !/ J'***ouvrirais*** pour si peu le bec ! aux dieux ne plaise ! » Lafontaine, *Fables*,VII, 4, *Le Héron*

Sans entrer dans le détail de l'analyse de ces tours (cf. notamment Abouda 2001), pointons leur différence dans la production cet effet de sens co(n)textuel : le conditionnel ne fait que poser un énonciateur e_1 pour lequel l'acte d'*ouvrir le bec* est de l'ordre de l'ultériorité, ultériorité qui, cotextuellement, est également un ultérieur pour E_1, dans la mesure où le locuteur-énonciateur *héron* n'a pas encore ouvert le bec. C'est le cotexte – notamment la modalité exclamative, ainsi que l'énoncé antiphrastique qui précède (« c'est bien là le dîner d'un héron ») – qui, exploitant la distance énonciative introduite par le conditionnel, est à l'origine de l'effet de sens de rejet indigné. Rien de tel avec le futur : lorsque le renard s'écrie : « quoi ! Ces gens se moqueront de moi ! », il pense que les dindons sont en train de se moquer de lui : on peut remplacer le futur par un présent : *quoi ! ces gens se moquent de moi !* En actualisant au futur ce procès contemporain de son

énonciation, le locuteur-énonciateur E1 en récuse fictivement la réalité en le rejetant dans le monde du non encore réalisé : le FUTUR, ce qui produit résultativement l'effet de sens d'indignation.

3.1.7. Conjecture

Les grammaires n'ont pas non plus manqué de signaler que le futur, *simple* (15) parfois, mais plus souvent *antérieur* (16), pouvait entrer dans la production de l'effet de sens de *conjecture* :

(15) J'étais en train de boire mon café, le téléphone sonne j'ai dit « Ce ***sera*** Bernadette » et oui c'était elle (conversation téléphonique, 2009)

(16) Conversation. Un homme attend une jeune femme à la terrasse d'un restaurant. Elle arrive avec un certain retard. Il lui dit :
- ah te voilà… je me disais elle t'***aura posé*** un lapin

Plus récemment (Martin 1981, Dendale 2010), il est apparu que le conditionnel, *présent* (17) comme *passé* (18), pouvait également participer à ce tour… mais obligatoirement accompagné de la modalité interrogative :

(17) *Conversation téléphonique, 4 juillet 2009. Une vieille dame raconte à son fils le bref orage de l'après-midi :*
il s'est mis à pleuvoir de grosses gouttes et les fleurs blanches de l'arbuste tu sais là devant la porte tombaient je me suis dit « Mais ce ***serait*** pas de la grêle ? » / je me suis levée pour voir par la fenêtre / et puis non c'était ces fleurs blanches

(18) *Conversation, décembre 2009. Une vieille dame a lancé un programme de son nouveau lave-vaisselle. Quelques minutes plus tard, elle constate que ladite machine est déjà arrêtée* :
- Elle ***serait*** déjà ***finie*** cette machine ?

Nous ne proposerons pas ici d'explication de cette similitude comme de cette différence dans la mesure où nous lui avons consacré une recherche spécifique (Bres et Azzopardi 2010).

L'analyse des emplois et des effets de sens dans lesquels le futur comme le conditionnel peuvent entrer – discours rapporté, emploi narratif, tour hypothétique, effets de sens de mitigation, d'indignation, de conjecture – nous semble valider l'hypothèse selon laquelle ces deux formes sont à la fois dans un rapport d'extrême similarité et d'irréductible différence. Leur similarité – ce sont toutes deux des formes qui impliquent *l'ultériorite* du procès – rend compte de ce que chacune d'elles peut participer à la production de ces tours ; leur différence – l'ultériorité se calcule à partir du PRÉSENT dans le cas du futur, à partir du PASSÉ dans le cas du conditionnel, ce qui entraîne un dédoublement énonciatif – rend compte des variations dans les fonctionnements comme des nuances sémantiques dans les effets de sens produits.
Il nous reste à présent à voir si l'irréductible différence dont nous parlions est également à même d'expliquer leurs différences d'emploi en discours.

3.2. Différences d'emploi

Le futur est très autonome syntaxiquement, le conditionnel beaucoup moins, ce qui se traduit notamment par un fonctionnement différent dans l'*hypothèse par corrélation* (10a, 9a). Le futur entre dans la production des effets de sens d'*injonction* (20) et de *vérité générale* (21), de *bilan* (22), de *mensonge* (23) ; le conditionnel ne le peut. Le conditionnel entre dans la production des effets de sens de *rumeur* (24, 25), *préludique* (26), *contrefactuel* (27) ; le futur en est incapable.

3.2.1. Autonomie syntaxique et hypothèse par corrélation

Le futur, en tant qu'ultérieur du PRÉSENT, situe habituellement le procès dans le FUTUR à partir du locuteur-énonciateur E_1. C'est là son emploi le plus fréquent :

(19) *Conversation : une vieille dame à son petit-fils* :
– et cette année tu le ***fêteras*** où le réveillon ?

Ce que le conditionnel ne saurait faire :

(19a) – et cette année tu le ***fêterais*** où le réveillon ?

L'énoncé est parfaitement possible mais il laisse attendre une suite (*et cette année tu le **fêterais** où le réveillon (si tu décides de le fêter) ?*), ou présuppose un enchâssement syntaxique (*et cette année (tu m'as dit que) tu le **fêterais** où le réveillon ?*).

Le futur bénéficie d'une totale autonomie syntaxique et textuelle, non le conditionnel. Certes celui-ci apparaît dans des emplois, comme ceux de rumeur ou préludique que nous analyserons *infra*, dans lesquels il n'a nul besoin de complément ou de chaperon pour constituer un énoncé. Pour autant, il est bien plus limité dans ses mouvements que le futur.

Cette différence dans la liberté syntaxique et textuelle nous semble tenir à la différence de structure temporelle et énonciative des deux formes : le futur se construisant comme ultérieur à partir du locuteur-énonciateur E_1 ne dépend de rien d'autre que dudit locuteur-énonciateur qui est un paramètre obligé de toute énonciation : nulle limitation donc. Rien de tel avec le conditionnel dont l'ultériorité se construit à partir d'un autre énonciateur e_1 : il faut soit du cotexte (discours indirect, tour hypothétique), soit du contexte (effets de sens de rumeur, préludique) pour permettre la mise en place de cet autre énonciateur.

La moindre autonomie, la plus forte dépendance co(n)textuelle du conditionnel rendent compte d'une différence de fonctionnement des deux formes dans le tour hypothétique par corrélation. Nous avons rappelé (*supra* 3.1.4.) le parallélisme des tours hypothétiques au conditionnel et au futur dans la structure *si P, Q* :

(10) Si elle me connaissait un amoureux, elle ***se moquerait*** de moi… ! (Balzac, *La Cousine Bette*)

(9) Si elle me connaît un amoureux, elle ***se moquera*** de moi… !

Remplaçons la subordination par la corrélation, ce qui entraîne l'apparition du conditionnel ou du futur dans la protase :

(10a) elle me ***connaîtrait*** un amoureux, elle ***se moquerait*** de moi… !
(9a) elle me ***connaîtra*** un amoureux, elle ***se moquera*** de moi… !

L'énoncé au conditionnel (10a) demeure un tour hypothétique, alors que c'est plus difficilement le cas de celui au futur (9a) qui sera plutôt interprété comme composé de deux propositions indépendantes énonçant simplement deux faits attestés, et non comme un système syntaxique corrélatif dans lequel le premier élément conditionne le second. Cette différence de comportement des deux formes est à mettre au compte de leur structure énonciative : l'autonomie du futur tend à faire interpréter le premier membre, *elle me connaîtra un amoureux*, comme une phrase affirmative, et non comme le premier élément d'une corrélation ; à l'inverse, la moindre autonomie du conditionnel qui doit

mettre en place un énonciateur secondaire e_1 fait que le premier membre, *elle me connaîtrait un amoureux*, est comme en attente d'une suite cotextuelle qui donne assise au dédoublement énonciatif.

3. 2.2. Injonction, vérité générale

On sait que le futur entre dans la composition d'énoncés injonctifs (20), et de vérité générale (21) :

(20) tu ne ***tueras*** point

(21) *À la fin d'un dîner de chasse, les convives débattent de « savoir si on pouvait aimer vraiment une fois ou plusieurs fois »* :
Le marquis ayant aimé beaucoup, combattit vivement cette croyance [selon laquelle on ne peut aimer qu'une fois] : « […] Il en est des amoureux comme des ivrognes. Qui a bu ***boira*** – qui a aimé ***aimera***. C'est une affaire de tempérament, cela. » (Maupassant, *La Rempailleuse*)

L'injonction comme la vérité générale s'appliquent à des procès inscrits dans le FUTUR du locuteur-énonciateur : le futur en tant qu'ultérieur du PRÉSENT permet leur actualisation. Non le conditionnel. Si nous remplacions le futur par le conditionnel en (20) :

(20a) tu ne ***tuerais*** point

la valeur illocutoire d'injonction se verrait au mieux remplacée – ironiquement – par un effet de sens préludique…

3.2.3. Futur (antérieur) de bilan

Les linguistes ont nommé futur de *bilan* l'emploi que l'on trouve dans :

(22) Qu'on le juge déplacé ou qu'on lui reconnaisse des vertus revigorantes, le show de Mme Royal au Zénith ***aura eu*** pour effet d'accentuer le malaise au PS. (*Le Monde*, 4 oct. 2008, rapportant le *show* donné le 27 septembre par Ségolène Royal)

Dans ce cas, le futur antérieur peut être remplacé par un passé composé (*le show a eu pour effet de* …) : on a affaire à un emploi dialogique. Le contexte interdisant l'interprétation selon laquelle le procès serait inscrit dans le FUTUR à partir de E_1 – le show de S. Royal est de l'ordre du PASSÉ pour le scripteur-énonciateur – le futur, en conformité avec l'instruction temporelle donnée par sa valeur en langue, demande de placer dans l'avenir le dire d'un énonciateur e_1. Le futur actualise non le procès, mais son énonciation (sous-entendue) par e_1. Le procès lui-même est situé, avec le concours de la forme composée du futur, dans le PASSÉ, ce qui rend compte de sa possible glose par un passé composé.
Comment se fait-il que le conditionnel ne puisse participer à la production de cet effet de sens dialogique ? C'est que le « bilan » est la synthèse future d'un fait passé : si cet effet de sens peut se développer sur l'ultériorité déictique du futur, il ne peut le faire sur l'ultériorité anaphorique du conditionnel.

3.2.4. Futur de mensonge

Le futur peut positionner en ultériorité par rapport à E_1 non le procès mais le dire *mensonger* implicite de ce procès par e_1 :

(23) *Madame Cibot s'adresse à deux marchands de tableaux, Rémonencq et Elis Magus* :

– Eh bien ! mes fistons, d'ici à quelques jours, j'amènerai monsieur Schmucke à vous vendre sept ou huit tableaux, dix au plus ; mais à deux conditions : la première, un secret absolu. Ce ***sera*** monsieur Schmucke qui vous ***aura fait*** venir, pas vrai, monsieur ? ce ***sera*** monsieur Rémonencq qui vous ***aura proposé*** à monsieur Schmucke pour acquéreur. Enfin, quoi qu'il en soit, je n'y ***serai*** pour rien.
– Soit, répondit le Juif en soupirant. (Balzac, *Le Cousin Pons*)

Les procès *sera* et *serai* au futur simple, et *aura fait* et *aura proposé* au futur antérieur, peuvent être glosés par un verbe de parole au futur suivi desdits procès au présent pour les premiers, au passé composé pour les seconds :

(23a) – Eh bien ! mes fistons, d'ici à quelques jours, j'amènerai monsieur Schmucke à vous vendre sept ou huit tableaux, dix au plus ; mais à deux conditions : la première, un secret absolu. On ***dira*** que c'***est*** monsieur Schmucke qui vous ***a fait*** venir, pas vrai, monsieur ? On ***dira*** que c'***est*** monsieur Rémonencq qui vous ***a proposé*** à monsieur Schmucke pour acquéreur. Enfin, quoi qu'il en soit, on ***dira*** que je n'y ***suis*** pour rien.

Si le futur, mais non le conditionnel, peut participer à la production de cet effet de sens, c'est qu'il se construit sur l'ultériorité déictique. La dimension de dire mensonger procède du seul cotexte : en (23), c'est *madame Cibot* et non *Schmucke* qui convoque les marchands pour vendre les tableaux…

Au futur donc, comme nous venons de le voir, la liberté syntaxique, et les effets de sens d'*injonction* et de *vérité générale*, liés à l'énonciateur E_1 ; *de bilan* et *de mensonge*, liés au placement d'un énonciateur e_1 dans le FUTUR. Au conditionnel, la moindre autonomie, et, comme nous allons le voir, les effets de sens de *rumeur*, de *préludisme*, de *contrefactualité*, liés à un énonciateur e_1 antérieur.

3.2.5. Conditionnel de rumeur

Cet effet de sens, qui consiste pour le locuteur-énonciateur à donner une information « au conditionnel » comme disent les médias, a fait l'objet récemment de nombreux travaux (Abouda 2001, Dendale 1993, Gosselin 2001, Haillet 2002, Kronning 2005, Bres 2010a). Soit les occurrences :

(24) Julie oui elle vient de se marier et d'après elle ***serait*** enceinte (conversation, 2008)

(25) […]. DSK et sa subordonnée ***auraient échangé*** des courriels intimes, avant de concrétiser leur relation lors d'une conférence en Europe. (*Libération*, 20 octobre 2008)

Le conditionnel, par sa capacité à énoncer une ultériorité à partir d'un énonciateur e_1 antérieur, permet au locuteur-énonciateur E_1 de laisser entendre qu'il rapporte un énoncé déjà dit, dont il dégage sa responsabilité énonciative puisque celle-ci est imputable à un autre énonciateur e_1, implicite en (25), dont la place structurelle est esquissée en (24) par la préposition *d'après* (…).
Si cet effet de sens est actualisé par le conditionnel et ne saurait l'être par le futur, c'est que la rumeur présuppose une énonciation antérieure à la circulation de l'énoncé, ce que le conditionnel, parce qu'il dispose un énonciateur e_1 antérieur à t_0, permet de construire ; ce que le futur, parce qu'il pose (sauf contrainte co(n)textuelle) l'ultériorité du procès par rapport à E_1, empêche d'inférer.

3.2.5. Conditionnel préludique

Plus souvent qu'à l'imparfait, les énoncés préludiques – par lesquels les enfants verbalisent le monde imaginaire de leur jeu – sont actualisés au conditionnel :

(26) *conversation de deux enfants qui jouent aux vendanges avec des playmobils*

– alors moi je ***prendrais*** le tracteur et j'***irais*** à la coopérative pendant que toi tu ***couperais*** des raisins
– ouais je ***couperais*** des raisins et je les ***mettrais*** dans la pastière là…

Les enfants jouent à s'inventer une autre vie : celle de viticulteurs en vendanges. L'effet de sens de dissociation énonciative procède de ce que le conditionnel présuppose un énonciateur antérieur implicite e_1, pour qui les procès *prendre le tracteur, aller à la coopérative*, etc. sont des possibles, alors que E_1 sait très bien qu'ils ne correspondent pas à la réalité *hic et nunc*. Si le futur n'accède pas au préludique, c'est que, de lui-même, il ne produit pas la dissociation énonciative requise ; et que lorsque le co(n)texte l'y oblige, il place dans le FUTUR le dire ultérieur d'un énonciateur e_1 qui validera la réalité des conséquences d'un fait passé (emploi *de bilan, supra* 3.2.2.) ou vérifiera une conjecture actuelle (emploi *conjectural, supra*, 3.1.7.). Or le préludique est ennemi de la vérification : il requiert la croyance aveugle. Il fonctionne non à la confirmation, mais à l'accord préalable sans condition …

3.2.6. Conditionnel contrefactuel

Le conditionnel passé peut servir à produire l'effet *contrefactuel*, qui consiste en l'actualisation d'un procès qui a failli se réaliser, mais en a été empêché par l'entremise d'un actant :

(27) Il raconta comment il ***serait mort*** le 15 mai, ***sans le dévouement d'un garde national*** (Flaubert, *L'Education sentimentale*)

Sans rentrer dans l'explication de ce type de tour corrélatif particulièrement complexe (Bres 2006, 2010d), nous dirons que le conditionnel permet d'ouvrir, à partir de l'énonciateur e_1, la possibilité de réalisation ultérieure d'un procès (*mourir* dans l'ex. (27)), tout en posant, par l'aspect composé du conditionnel passé, que cette possibilité ne s'est pas réalisée. Le futur ne peut participer à ce genre d'acrobatie modale qu'est la contrefactualité : peu porté par nature au dédoublement énonciatif, il ne peut guère signifier, lorsqu'il s'y voit contraint en co(n)texte narratif passé, que la *factualité* (*supra* 3.1.3).

L'hypothèse temporelle et aspectuelle nous semble permettre d'expliquer également pourquoi le futur, mais pas le conditionnel, peut participer à la production des effets de sens d'*injonction*, de *vérité générale*, de *bilan*, de *mensonge* ; et pourquoi le conditionnel, mais pas le futur, peut entrer dans le tour hypothétique par *corrélation*, et participer à la production des effets de sens de *rumeur*, de *préludisme* et de *contrefactualité*.

Conclusion : *ni tout a fait le même, ni tout à fait un autre*

Nous sommes partis du parallélisme de construction du futur et du conditionnel : *-r- +-a* // *-r- + -ait*. En appui sur cette base morphologique, nous avons proposé une hypothèse concernant la valeur en langue de chacun d'eux : le futur est un ultérieur du PRÉSENT ; le conditionnel, un ultérieur du PASSÉ. Cette différence dans l'identité temporelle induit une différence énonciative d'importance : alors que l'ultériorité du futur s'énonce à partir du locuteur-énonciateur E_1 situé en t_0, et se calcule déictiquement – l'ultériorité du PRÉSENT est le FUTUR –, l'ultériorité du conditionnel s'énonce à partir d'un autre énonciateur e_1 situé dans le PASSÉ de E_1, en t_{n-1}, et se calcule anaphoriquement. Le conditionnel développe systématiquement un dédoublement énonciatif E_1 / e_1 : il est

énonciativement *dialogique en langue* ; le futur s'énonce à partir du seul locuteur-énonciateur E_1, même s'il peut avoir des *emplois dialogiques en discours*, lorsque le co(n)texte l'y contraint. Nous nous sommes ensuite servis de cette hypothèse temporelle et énonciative comme d'une clé pour avancer une explication systématique tant des emplois que les deux formes ont en commun que de ceux qui relèvent spécifiquement de chacune d'elles.

L'énonciation pénètre au cœur des outils grammaticaux que sont les temps verbaux, notamment sous la forme du dédoublement énonciatif, notion qui nous semble permettre de rendre compte de nombreux faits discursifs dans leur complexité.

Références bibliographiques

Abouda L., 2001, « Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire », in Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 277-294.

Azzopardi S., 2011a, « Le conditionnel en psychomécanique du langage : approche critique de la théorie guillaumienne » *in* Arabyan M., Bres J., Van Raemdonck D., Ponchon Th., Tremblay R., et Vachon l'Heureux P. (éd.), *De l'actualisation*, Actes du XIIè congrès de l'Association Internationale de Psychomécanique du Langage, Bruxelles juin 2009, Limoges : Lambert Lucas, 181-192.

Azzopardi S., 2011b, *Le futur et le conditionnel : valeur en langue et effets de sens en discours. Analyse contrastive espagnol/français*, thèse de doctorat, Montpellier III.

Barceló G. J. et Bres J. 2006, *Les temps de l'indicatif*, Paris : Ophrys.

Beauzée N., 1782 / 1986, Temps , in *Encyclopédie méthodique : grammaire et littérature*, reproduit in Swiggers P., *Grammaire et théorie du langage au dix-huitième siècle*, Lille : Presses Universitaires de Lille.

Benveniste E. (1965/1974). - « Le langage et l'expérience humaine », *in Problèmes de linguistique générale II*, Paris : Gallimard, 67-78.

Bres J., 2006, *« Encore un peu, et l'imparfait était un mode… ». L'imparfait et la valeur modale de* contrefactualité », *Cahiers de praxématique* 46, 149-176.

Bres J., 2009, « Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif », *Langue française* 163, 21-39.

Bres J., 2010a, « Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer », », *in* C. Alvarez Castro, F. Bango de la Campa, et Donaire M.L. (éd.), *Liens linguistiques*, Peter Lang, 201-225.

Bres J., 2010b, « Alors comme ça, le conditionnel serait une forme dialogique… », *in* Colas-Blaise M., Kara M., Perrin L. et Petitjean A., (éd.), *La polyphonie en langue et en discours. Modèles et réflexions théoriques*, Metz : Presses universitaires de Metz, 201-225.

Bres J., 2010c, « *Arthur, où t'as mis ton corps ?* Conditionnel et actualisation de l'effet de sens *historique* » *in* Bres J., Arabyan M., Ponchon Th., Rosier L., Tremblay R., et Vachon-l'Heureux P., Actes du colloque international de l'AIPL, *Le concept d'actualisation en psychomécanique*, juin Bruxelles, Limoges : Lambert Lucas, 193-204.

Bres J., 2010d, « *Sans l'imparfait, les vendanges tardives ne rentraient pas dans la jupe rhénane*… Sur l'imparfait contrefactuel, pour avancer », *Syntaxe et Sémantique* 10, 33-50.

Bres J., 2012, « Conditionnel et ultériorité dans le passé : de la *subjectivité* à l'*objectivité* », communication, CMLF 2012, Lyon, 4-7 juillet.

Bres J. et Azzopardi S., 2010, sous presse, « *On* aurait oublié *les clés du dialogisme sur la porte de l'analyse* ? De l'effet de sens de *conjecture* du futur et du conditionnel en français », *in* Bres J., Nowakowska A., Sarale J.-M., Sarrazin S., (éd.), *Dialogisme : langue, discours*, Peter Lang.

Bres J. et Nowakowska A., 2006, « Dialogisme : du principe à la matérialité discursive », *in* Perrin L. (éd.), *Le sens et ses voix*, Recherches linguistiques 28, Metz : Université de Metz, 21-48.

Chevalier J.-Cl., 1997, « Symétrie et transcendance : le cas du futur hypothétique et le cas de l'aspect », *Cahiers de praxématique* 29, 59-80.

Damourette J. et Pichon E., 1911-1936, *Des mots à la pensée*, Paris : d'Artrey.
Dendale P., 1993, « Le conditionnel de l'information incertaine: marqueur modal ou marqueur evidentiel ? », *in* Hilty G., *Actes du XXè congrès international de linguistique et philologie romanes*, Tübingen, Francke Verlag, t. 1, 165-176.
Dendale P., 2010, « *Il serait à Paris en ce moment. Serait-il à Paris ?*A propos de deux emplois épistémiques du conditionnel. Grammaire, syntaxe, sémantique », *in* C. Alvarez Castro, F. Bango de la Campa, et Donaire M.L. (éd.), *Liens linguistiques*, Peter Lang, Donaire M.L. (éd.), *Les domaines linguistiques*, De Boeck-Duculot, 291-317.
Gosselin L., 2001, « Relations temporelles et modales dans le conditionnel journalistique », *in* Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 45-66.
Guillaume G, 1929/1970, *Temps et verbe*, Paris : Champion.
Guillaume G., 1971, *Leçons de linguistique* 1948-1949, série A, Vol. 1, *Structure sémiologique et structure psychique de la langue française* I, Paris : Klincksieck, Québec : Presses de l'Université Laval.
Haillet P., 2002, *Le conditionnel en français. Une approche polyphonique*, Paris : Ophrys.
Hopper P. J. et Traugott E. C., 1993, *Grammaticalization*, Cambridge: Cambridge University Press.
Kronning H., 2005, « Polyphonie, médiation et modalisation », in Bres J., Haillet P., Mellet S., Nølke H., Rosier L. (éd.), *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques*, Bruxelles : de Boeck. Duculot, 297-312.
Martin R., 1981, « Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ? (à propos du futur et du conditionnel en français) », *Langages* 64, 81-92.
Nilsson-Ehle H., 1943, « Le conditionnel "futur du passé" et la périphrase *devait* + infinitif », *Studia neophilologica* 16, 50-88.
Patard A. et Richard A., 2010, « Attenuation in french simple tenses », *Cahiers Chronos*, à paraître.
Soutet O., 2006, « Reformulation de la chronogénèse des formes du futur et du conditionnel dans le système verbal français », *Le Français moderne* 75, 2, 177-190.
Reichenbach H., *Elements of symbolic logic*, 1947 / 1966, New York, Free Press.
Vet C. et Kampers-Manhe B., 2001, « Futur simple et futur du passé : leurs emplois temporels et modaux », *in* Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 89-104.
Vetters C., 1996, *Temps, aspect et narration*, Amsterdam : Rodopi.
Vetters, C., 2001, « Le conditionnel : ultérieur du non-actuel », *in* Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français* : 169-207.
Vuillaume M., 2001, « L'expression du futur du passé en français et en allemand », *in* Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 105-124.
Wilmet M., 2001, « L'architectonique du conditionnel », *in* P. Dendale et L. Tasmowski (éd.), 21-44.